

nous préférons attendre les décisions des tribunaux afin de voir la portée de la présente mesure et quel résultat elle aura, avant de nous lancer dans le noir, pourrais-je dire, dans cette entreprise législative lourde de conséquences qu'est la revision des dispositions relatives aux fusions.

Comme seconde critique, de l'autre côté du bilan, il dit qu'on a mal abordé le problème des fabricants d'articles de marques connues, autrement dit, le problème des articles spécialement sacrifiés. De l'avis du professeur Cohen, nous nous sommes trop préoccupés du problème de la petite entreprise à cause de la façon dont il nous a été présenté. Il est tout à fait vrai que nous nous préoccupons du problème de la petite entreprise, et nous croyons que nous devons nous en préoccuper parce qu'il s'agit d'un secteur essentiel de notre économie. Certes, à propos de l'utilisation de l'article sacrifié, plusieurs honorables députés ont parlé des rigueurs du comité MacQuarrie lui-même à cet égard. Ce que dit le professeur Cohen en réalité c'est que notre souci à cet égard nous a entraînés trop loin et a ouvert la porte à des dangers qu'il préférerait nous voir écarter.

Je ne partage pas son avis ni celui des autres sur les effets de la modification projetée à l'article 34. Il est bien clair, comme on peut le prouver lors de l'étude de l'article en cause, que la modification ne rétablit pas le maintien du prix de revente. Pour ceux qui veulent déclencher un assaut politique, tentation à laquelle les honorables vis-à-vis ont cédé, c'est une bonne occasion de le faire et de prétendre, comme ils le font, que le gouvernement rétablit par là le maintien du prix de revente.

Il est très difficile, je le sais, de répondre à des propos irréfléchis et inexacts de ce genre, qui ne sont inspirés que par le parti pris politique. Ils sont consignés au compte rendu et seront publiés dans la *Free Press* de Winnipeg. Lorsque nous avons présenté la mesure, nous savions que nous aurions ce genre d'ennuis, mais nous avions le devoir d'améliorer la loi en dépit de l'attitude de l'opposition qui a tout mis en œuvre, comme nous nous y attendions, pour dénaturer les aspects politiques du problème.

Pour en revenir au professeur Cohen, qui a présenté un raisonnement logique et non pas une critique politique, je dirai simplement qu'il y a divergence de vue quant à savoir si nous sommes allés trop loin en ce qui concerne le problème des articles sacrifiés. Je tiens toutefois à rappeler aux honorables vis-à-vis, et à l'honorable député de Hull en particulier qui semble croire que nous n'avons apporté aucun changement au

bill depuis qu'il a été envoyé au comité permanent, que selon ma promesse d'examiner sérieusement toutes les propositions faites au comité et de faire mon possible pour améliorer le bill, nous avons accepté les propositions et retranché l'alinéa e) des amendements projetés à l'article 34. C'est l'alinéa que M. Hannam de la Fédération canadienne des agriculteurs ainsi que M. Cohen ont le plus sévèrement critiqué. Donc nous n'avons manifesté d'entêtement à l'égard d'aucune méthode quand on nous a démontré qu'il y aurait lieu de la modifier.

M. McIlraith: Le ministre permettrait-il que je lui pose une question avant qu'il termine ses observations sur le second point soulevé par le professeur Cohen?

L'hon. M. Fulton: Oui.

M. McIlraith: Le ministre a résumé les observations de M. Cohen comme si celui-ci avait fait sa critique en alléguant que le gouvernement allait trop loin. Ne pense-t-il pas que dire que la question est "mal envisagée", ce n'est pas comme dire qu'on est allé trop loin? A mon avis, le sens est différent.

L'hon. M. Fulton: Je crois que le professeur Cohen estimait que nous nous étions aventurés trop loin dans nos efforts en vue de traiter le problème des articles sacrifiés. Je crois que, de là à dire que nous avions mal envisagé la nature du danger représenté par la pratique de l'article sacrifié, il n'y a qu'un pas. Pour résumer ses critiques, il a déclaré qu'il estimait souhaitable le recours à la Cour de l'Échiquier du Canada. Voilà, monsieur le président, qui révèle ce qu'il y a de ridicule dans les sentiments que professent à l'égard du bill nos honorables vis-à-vis et ridicule la façon dont ils ont traité la question. Ici, nous n'avons que prévu une autre enceinte judiciaire. Nous n'avons pas interdit tous moyens de citer les gens devant les tribunaux dans les cas où une poursuite judiciaire et une déclaration de culpabilité sont les procédés qu'il convient d'employer. Nous avons tout simplement fourni une autre enceinte judiciaire dont on pourra se prévaloir, le cas échéant.

Mes honorables amis s'en sont pris à cette disposition comme si c'était le coup de mort de la loi sur les coalitions au Canada. Les critiques qu'ils ont élevées contre l'idée de recourir à la Cour de l'Échiquier comme autre tribunal compétent s'inspirent, pour employer les paroles mêmes du professeur Cohen, d'une conception tout à fait fautive de la nature et des effets de cette modification. C'est intéressant en effet de se rappeler une partie de la discussion qui s'est déroulée au comité à un